

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juin 2019 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Madame Anne BEZARD.

Etaient présents : M. Jean Luc MULLER, Mme Rachel BUTSCH Mmes Estelle FERINI LEWALD, Aurélie LEGRAIN, MM. Roland ZELLER, Jean Maxime POMMERY, Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absent excusé: MM. Alexis BASSO et Pascal TURRI

Madame le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DESIGNE Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 mai 2019
2. Urbanisme – Déclarations Préalables
3. Personnel communal – Emploi saisonniers
4. Rapport annuel Eau et Assainissement
5. Motion pour le renforcement de moyens à la Trésorerie de Saint Louis
6. Syndicat d'Electricité – révision des statuts
7. Communications et Informations

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 mai 2019

Le compte rendu de la séance ordinaire du 14 mai 2019 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal APPROUVE la proposition de Madame le Maire d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire

6. Syndicat d'Electricité – révision des statuts.

2° URBANISME

2.1. Déclarations Préalables

Monsieur Jean Luc MULLER communique la demande d'Urbanisme suivante déposée par

Monsieur Ernst STOCKER

Communication de la déclaration préalable déposée par Monsieur Ernst STOCKER pour la mise en place d'une clôture sur sa propriété sise 6 rue du Grengelberg

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EN PREND acte.

3° PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS SAISONNIERS

Madame le Maire PROPOSE comme les années précédentes de faire appel à des emplois saisonniers pour divers travaux extérieurs (entretien ; espaces verts....).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le recrutement, par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin, d'emplois saisonniers durant la période courant du 15 juin au 30 septembre qui seront répartis en fonction de la charge de travail.

HABILITE Madame le Maire à signer les conventions relatives et tous documents s'y rapportant.

4° RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

En application des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire PRESENTE le rapport annuel sur le service public d'eau potable et d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE ce rapport 2018 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

5. MOTION POUR LE RENFORCEMENT DE MOYENS A LA TRESORERIE DE SAINT-LOUIS

Les collectivités du territoire de Saint-Louis Agglomération subissent actuellement d'importants retards dans le traitement des mandats et titres par la Trésorerie de Saint-Louis. Les dépenses sont réglées dans un délai moyen de deux mois au lieu des 30 jours de délai légal.

Cette situation est extrêmement préjudiciable pour nos entreprises et plus particulièrement pour les PME et PMI dont les liquidités ne sont pas suffisantes pour suppléer à de tels retards.

Elle fragilise notre équilibre économique et les relations qu'entretiennent les pouvoirs publics locaux avec le monde entrepreneurial.

Cet état de fait est d'autant plus incompréhensible que la fusion des trésoreries de Sierentz et de Saint-Louis effectuée en 2018 devait s'accompagner d'un renforcement en personnel suffisant pour répondre aux besoins des 150 entités comptables concernées et au dynamisme économique actuel du territoire.

Saint-Louis Agglomération est en effet l'un des seuls territoires de la Région Grand Est à bénéficier d'un développement économique d'envergure et d'un important dynamisme démographique. La population devrait augmenter ainsi, selon les prévisions, de près de 15 000 habitants dans les 10 à 15 ans à venir.

De telles évolutions doivent être accompagnées par les collectivités territoriales concernées et également par les services de l'État.

Il est essentiel de les anticiper et de prévoir les ajustements nécessaires pour assurer la continuité du service public.

Dans le cas présent et bien que la dématérialisation permet de simplifier les procédures et de gagner en efficacité et en efficience, il semble essentiel que les services de la Trésorerie de Saint-Louis et des Impôts soient dotés dans les meilleurs délais et de manière pérenne, de moyens humains suffisants.

Afin de permettre un retour à la normale des délais de traitement des opérations comptables, nous demandons donc à la DDFIP de prendre rapidement les mesures nécessaires afin de doter la Trésorerie de Saint-Louis de personnel supplémentaire dans des proportions adaptées aux nécessités du territoire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la motion telle que présentée.

6. DELIBERATION RELATIVE A LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Madame Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **EMET** un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 à l'unanimité;
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

7° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

7.1. JOURNEE CITOYENNE

Madame le Maire rappelle que la Journée Citoyenne qui s'est déroulée samedi 18 MAI 2019 a été un succès. Tous les chantiers proposés ont été réalisés. Elle adresse ses vifs remerciements aux conseillers municipaux pour leur implication et rappelle que la projection photos aura lieu samedi 29 juin à 18h à l'Entr Acte.

7.2. PIQUE NIQUE VILLAGEOIS

Comme les années précédentes il est proposé à la population de se retrouver pour le pique villageois et démarrer l'été dans une ambiance festive. Le pique villageois aura lieu samedi 29 juin à partir de 19h et suivra donc la projection de la Journée Citoyenne. La préparation avec les conseillers municipaux se fera à 17h.

7.3. RD 21 et RD 21 VII

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré le responsable de l'entretien et de l'exploitation routière du centre routier de Bartenheim qui envisage de mettre une couche de macadam sur la RD 21 (rue de Magstatt le Bas) et RD21 VII (rue du Général du Gaulle). Mais avant il appartient à la Commune de mettre à niveau les tampons, les avaloirs et les bouches à clé. Ces travaux ont démarré le 25 juin et dureront environ jusqu'au 9 juillet. Un arrêté concernant la réglementation de la circulation a été pris.

7.4. ECOLE

Madame le Maire souligne que cette période de canicule est difficile à vivre pour les élèves et leurs instituteurs. Malgré les ventilateurs il fait très chaud dans les salles de classe car il n'y a aucune isolation. Des travaux d'isolations dans cette école devront être envisagés le plus rapidement possible.

7.5. ABRI BUS

Monsieur Christian FUCHS propose l'installation d'un abri bus pour les parents et les enfants qui attendent le bus scolaire. Cet abri pourrait se faire devant l'Entr Acte. Les conseillers approuvent cette proposition et Madame le Maire charge Monsieur Christian FUCHS de présenter un avant-projet.

7.6. CINE PLEIN AIR

Madame le Maire rappelle que le Ciné plein air aura lieu samedi 31 août et comme chaque année Madame Lolita VAZQUEZ, Présidente du Ciné-Club compte sur l'aide et le soutien des conseillers municipaux et leurs conjoints pour l'organisation de cette manifestation.

7.7 SERVICE DE LA POSTE

Monsieur Jean Luc MULLER, Adjoint et délégué auprès de Saint Louis Agglomération précise qu'une autre motion concernant les services publics a été signé par les délégués des 40 communes de Saint Louis Agglomération. En effet le bureau de poste de Bartenheim est fermé pendant 3 semaines en raison des congés du personnel. Il faudra donc se déplacer à Blotzheim pour chercher un courrier recommandé ou un colis. Puis le bureau de poste de Blotzheim sera fermé et il faudra aller à Bartenheim.

7.8. GRAND CHENE

Une conseillère municipale sollicite l'autorisation d'effectuer pendant l'été avec son groupe de yoga 2 séances de yoga près du Grand Chêne.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20h15 et souhaite à tous de belles vacances et un bon été.